

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 8 janvier 2025, le conseil de la Ville de Richmond a adopté le Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle.

Que ledit règlement numéro 342 est entré en vigueur le 8 janvier 2025.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 21 février 2025.

SIGNÉ

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier